

Notre paroisse et son presbytère

de 1901 à aujourd'hui

En 1901, en même temps que M. Karl Joseph Rodger autorise la construction d'une petite chapelle sur une partie de terrain qui lui appartient (l'actuel Parc André Tassé), Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel, dont l'archidiocèse d'Ottawa s'étendait jusqu'ici, fonde la **mission Notre-Dame-de-la-Sagesse du Lac-des-Seize-Îles** et en confie les activités du culte aux prêtres de la Compagnie de Marie, communément appelés les «Montfortains», qui opéraient un orphelinat à Notre-Dame-de-Monfort, et ce jusqu'à la création de la Paroisse.

En 1913, la **Mission Notre-Dame-de-la-Sagesse** est annexée au **diocèse de Mont-Laurier** qui venait tout juste d'être détaché de l'archidiocèse d'Ottawa.

Dès **octobre 1914** les Pères Montfortains informent Mgr François-Xavier Brunet , premier évêque du diocèse de Mont-Laurier, que les fidèles de la **Mission Notre-Dame-de-la-Sagesse** désirent ardemment avoir un prêtre résidant. En **novembre** du même mois, même s'il ne pouvait combler leur désir, Mgr Brunet autorise la construction d'une **nouvelle chapelle**. C'est ainsi qu'en **1916**, une nouvelle église est érigée sur le site de l'ancienne chapelle.



Ci-haut, un groupe de citoyens devant le presbytère en 1943.

Le 28 juin 1936, Mgr Limoge, évêque du diocèse de Mont-Laurier, nomme un **curé résident**. C'est l'abbé **Gilbert Richard**, alors âgé de 26 ans et vicaire à Nominingué qui prend en charge la Mission, remplaçant ainsi les Montfortains. Comme le curé était logé de façon aléatoire, il fallait alors rapidement construire un **presbytère**. Les plans furent tracés par l'architecte Paul Fabre, une subvention de 700.00\$ est accordée par le ministre Henry Auger et la construction est complétée au coût de 2500.00\$

En janvier 1937 , Mgr Limoge, évêque du diocèse de Mont Laurier, érige en titre de **cure** et de **paroisse** la paroisse **Notre-Dame-de-la-Sagesse** de Lac-des-Seize-Îles.

En 1952, le diocèse de Saint-Jérôme est créé. La paroisse Notre-Dame-de-la Sagesse de Lac-des-Seize-Îles quitte alors le diocèse de Mont-Laurier et est annexée au diocèse de Saint-Jérôme.



À compter du début des années **1960 et suivantes**, la ferveur religieuse des paroissiens commence à diminuer. Parallèlement à ce phénomène social, le nombre de prêtres disponibles pour combler en permanence les cures des petites paroisses diminue progressivement. L'Évêché doit se résigner à affecter plus d'une paroisse à un même représentant du culte. Les curés se regroupent alors dans les presbytères des plus grosses paroisses. C'est ainsi que notre presbytère s'est retrouvé vacant. **En 1969**, après l'avoir loué pendant quelques années comme résidence secondaire à des touristes, le conseil des marguilliers prend la décision de se départir de l'immeuble et l'a **vendu**.